

Vos contacts

- ⇒ **Par messagerie sécurisée** : dans votre espace particulier ou professionnel sur impots.gouv.fr
- ⇒ **Par téléphone** :
 - pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel : 0 809 401 401 * du lundi au vendredi de 8h30 à 19h
 - pour toute autre question, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous)
- ⇒ **Sur place** : auprès de votre centre des finances publiques (voir ses horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact »)
 - SIP PAU SAID BOSQUET 6 RUE D ORLEANS
 - 64027 PAU CEDEX
 - Tél : 05 59 98 68 02

* (service gratuit + coût de l'appel)



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

AVIS D'IMPÔT 2020

TAXES FONCIÈRES

votees et perçues par la commune, le département et divers organismes

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP PAU
6 RUE D'ORLEANS
64027 PAU CEDEX



0401-002866-0001-04



eco'pli 77 LOGNES PIC 17.09.20 CI 1500
M DOASSANS GASTON JEAN ELIE
PAR ME FOURSANS BOURDETTE
33 RUE BAYARD
64000 PAU

La somme que vous devez payer est supérieure à 300 €. Vous devez la régler par paiement en ligne ou par prélèvement.

0401-002866-1-1-04-002866

Département : 640 PYRENEES-ATLANTIQUES Commune : 467 RONTIGNON

TF 2020	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2019	14,00%	%	1,00%	13,47%	0,216%	8,40%	0,148%	
Taux 2020	14,00%	%	1,00%	13,47%	0,208%	8,40%	0,145%	
Adresse 20 RUE DES PYRENEES								
Base ①	2189		2189	2189	2189	2189	2189	
Cotisation	306		22	295	5	184	3	815
Cotisation lissée ②								
Adresse								
Base ①								
Cotisation								
Cotisation lissée ②								
Cotisation 2019	303		22	291	5	182	3	
Cotisation 2020	306		22	295	5	184	3	815
Variation	+0,99%	%	0%	+1,37%	0%	+1,10%	0%	
	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2019	47,04%	%	3,28%	30,86%	0,537%	14,40%	0,304%	
Taux 2020	47,04%	%	3,28%	30,86%	0,493%	14,30%	0,296%	
Base terres non agricoles								
Base terres agricoles	121		121			151	121	
Cotisation 2019	65		5			25		
Cotisation 2020	57		4			22	0	83
Variation	-12,31%	%	-20,00%	%	%	-12,00%	%	
Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)				Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
Base État				Droit proportionnel :				
Base Collectivité				Droit fixe :				
La base communale des terres agricoles exonérée est de 30 €.				Frais de gestion de la fiscalité directe locale				38
				Dégrèvement Habitation principale				
				Dégrèvement JA État				
				Dégrèvement JA Collectivité				
				Montant de votre impôt :				936
Références administratives : 640 50 022 060 467 467 K K								

Vos références

Numéro fiscal (C) : 16 11 556 592 051
Référence de l'avis : 20 64 4340570 68

Numéro de propriétaire : 467 D00027G

Débiteur(s) légal(aux) :
PROPRIETAIRE 0550 MBS6QT
M DOASSANS GASTON JEAN ELIE

Numéro de rôle : 221
Date d'établissement : 24/08/2020
Date de mise en recouvrement : 31/08/2020

64060

Votre situation

MONTANT À PAYER
Au plus tard le **15/10/2020** **936,00 €**

Vous pouvez payer et adhérer au prélèvement à l'échéance en renvoyant le talon d'adhésion ci-dessous avant le 15/10/2020 à l'aide de l'enveloppe jointe au centre d'encaissement mentionné. Le prélèvement sera effectué dès réception.

Important : si vous avez fait une demande d'adhésion au prélèvement en 2020, celle-ci n'a pas pu être traitée par nos services en raison de la crise sanitaire. Veuillez nous en excuser.

ATTENTION : SI VOS COORDONNÉES BANCAIRES NE SONT PAS MENTIONNÉES SOUS LE CADRE SIGNATURE OU EN CAS DE MODIFICATION, JOIGNEZ UN RIB.

Partie à détacher suivant les pointillés

Flashez ce code avec l'application « Impots.gouv » pour payer par smartphone ou tablette.



Voir explications à la rubrique « Comment payer votre impôt ? »

Mandat de prélèvement SEPA récurrent : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la DGFIP à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la DGFIP. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA récurrent. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU SIGNATURE

[Empty box for date and location]

[Empty box for signature]

JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

M DOASSANS GASTON JEAN ELIE
PAR ME FOURSANS BOURDETTE
33 RUE BAYARD
64000 PAU

ADHÉSION AU PRÉLÈVEMENT

DGFIP ICS : FR46ZZZ005002 TAXES FONCIERES
20 64 4340570 68 R 221 2020 64060 15/10/2020 Montant : **936,00 €**

CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES
TSA 59071
35907 RENNES CEDEX 9

206443405704 M DOASSANS

671110000145 71221320644340570680640600951206 93600